Vous travaillez dans le secteur du métal? Votre salaire va augmenter!

Quand votre salaire va-t-il augmenter?

A partir du 1^{er} juillet 2024

Comment votre salaire va-t-il augmenter?

Il s'agit d'une indexation de 3,34% (pourcentage officiel) sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Vous trouverez, ci-dessous, les nouveaux salaires barémiques :

Salaires barémiques	
Salaire minimum national :	
	17.001.00#
Salaire horaire minimum (38h/semaine)	15,9616€/heure
Brabant	
Salaire horaire minimum (38h/semaine)	15,9616€/heure
Anvers	
Salaire horaire minimum (38h/semaine)	15,9616€/heure
Limbourg	
Salaire horaire minimum (38h/semaine)	15,9616€/heure
Flandre orientale (38h/sem)	
Classe 1	15,9616€/heure
Classe 2	16,1728
Classe 3	16,3767
Classe 4	16,6488
Classe 5	16,9212
Classe 6	17,3288
Classe 7	17,7370
Classe 8	18,2818
Classe 9	18,6887
Classe 10	19,1657
Classe 11	19,6407
Flandre occidentale (38h/sem)	,
Classe 1	15,9616€/heure
Classe 2	16,1027
Classe 3	16,3049
Classe 4	16,5757





OUVRIERS DU METAL- CP 111.01 & 111.02

Classe 5	16,8472
Classe 6	17,2538
Classe 7	17,6593
Classe 8	18,2008
Classe 9	18,6059
Classe 10	19,0809
Classe 11	19,5547
Liège et Luxembour	g
Salaire horaire minimum 38h/semaine	15,9616€/heure
Namur	
Salaire horaire minimum 38h/semaine	15,9616€/heure
Hainaut	
Salaire horaire minimum 38h/semaine	15,9616€/heure



